



Rapport de gestion

Comparaison du deuxième trimestre et des six premiers mois de 2026
au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2025

Le 5 août 2026

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rapport de gestion

Le 5 août 2026

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe AtkinsRéalis inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec le rapport de gestion annuel daté du 26 février 2026 (le « rapport de gestion annuel de 2025 ») et avec les états financiers consolidés annuels audités de 2025 et leurs notes afférentes (les « états financiers annuels de 2025 ») ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs.** Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections du présent rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, ainsi que des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au **www.atkinsrealis.com** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.com**. À moins d'indication contraire, aucune de ces informations supplémentaires n'est incorporée par référence ou ne fait autrement partie du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes IFRS® de comptabilité, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« Normes IFRS de comptabilité »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s. o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires, un total des mesures sectorielles et certaines informations non financières, permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société, et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES, TOTAL DES MESURES SECTORIELLES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Ratio du RAIIA ajusté sur les produits
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- Produits pour Services d'ingénierie Régions
- RAII sectoriel ajusté pour Services d'ingénierie Régions
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets
- Produits sectoriels nets

Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

Autres

- Croissance (contraction) interne des produits
- Ratio de croissance (contraction) interne des produits
- Carnet de commandes pour Services d'ingénierie Régions

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires, du total des mesures sectorielles et des informations non financières est fournie à la section 9 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que du total des mesures sectorielles, avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité. Se reporter à la section 9 pour obtenir les renvois aux sections du présent rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs et cibles de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et les possibilités d'importants contrats futurs, notamment dans le secteur Énergie nucléaire; ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles relatives des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 5 août 2026. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2025 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globales de ses activités.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) octroi des contrats et calendrier; b) passif sur contrats et risque lié à l'exécution; c) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; d) concurrence; e) compétence du personnel; f) activités mondiales; g) risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société; h) activités de recherche et développement et investissements connexes; i) acquisition et intégration d'entreprises; j) cession ou vente d'actifs importants; k) dépendance envers des tiers; l) perturbations de la chaîne d'approvisionnement; m) coentreprises et partenariats; n) cybersécurité, systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; o) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices; p) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; q) orientation stratégique; r) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; s) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; t) lacunes dans la protection d'assurance; u) santé et sécurité; v) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la

main-d'œuvre; w) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; x) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; y) enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); z) propriété intellectuelle; aa) participations dans des investissements; bb) contrats clés en main à prix forfaitaire (« CMPF »); cc) liquidités et situation financière; dd) endettement; ee) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; ff) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; gg) dividendes; hh) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ii) besoins en fonds de roulement; jj) recouvrement auprès des clients; kk) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; ll) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; mm) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; nn) réputation de la Société; oo) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; pp) cadre réglementaire; qq) conjoncture économique mondiale; rr) inflation; ss) fluctuations dans les prix des marchandises; et tt) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2025 de la Société, et, selon le cas, l'information mise à jour dans le présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 5 août 2026, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent rapport de gestion, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

Table des matières

1	Notre entreprise	7
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	9
3	Sommaire – Deuxième trimestre et six premiers mois de 2026	11
4	Analyse de la performance financière	13
5	Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)	27
6	Liquidités et ressources financières	30
7	Transactions entre parties liées	40
8	Méthodes comptables et modifications	40
9	Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières	41
10	Risques et incertitudes	55
11	Contrôles et procédures	56
12	Informations trimestrielles	57

1.1 DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif — consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien, mise hors service et services-conseils en gestion des capitaux.

1.2 STRATÉGIE 2025 – 2027, « OFFRIR L'EXCELLENCE ET STIMULER LA CROISSANCE »

Le 13 juin 2024, AtkinsRéalis a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025 – 2027, « Offrir l'excellence et stimuler la croissance », qui repose sur trois piliers :

- **Optimiser l'entreprise** : AtkinsRéalis devrait tirer parti du bureau du chef des opérations pour poursuivre l'expansion de la marge et la croissance, et stimuler le rendement de pointe du secteur.
- **Accélérer la création de valeur** : AtkinsRéalis a l'intention d'accroître ses investissements dans des marchés en croissance rapide, notamment en réalisant des initiatives stratégiques au sein des services d'ingénierie aux États-Unis, en utilisant son savoir-faire en matière d'énergie nucléaire pour tirer parti du super cycle et en investissant dans des fusions-acquisitions relatives pour intensifier ses activités.
- **Explorer le potentiel inexploité** : AtkinsRéalis identifiera la prochaine phase des principales possibilités de création de valeur, telles que la croissance de sa présence dans les régions où elle est bien ancrée, l'intensification des activités pour faire progresser la transition énergétique et la poursuite de la proximité.

De plus, AtkinsRéalis maintient son engagement à l'égard de sa stratégie rigoureuse d'allocation du capital, dont les priorités sont de maintenir une situation financière solide et des ratios d'endettement conformes à une cote de crédit de catégorie investissement, d'investir dans l'entreprise, au moyen d'investissements internes et externes, et de retourner le capital aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou de rachats d'actions. La Société avait également annoncé, dans le cadre de sa stratégie 2025 – 2027, son intention de vendre sa participation restante dans les actions de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR »), ce qu'elle a fait au cours du deuxième trimestre de 2025, afin de poursuivre l'objectif stratégique d'AtkinsRéalis de créer une société axée sur les services d'ingénierie et les activités nucléaires.

1.3 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SECTORIELLE DE 2026

Ces dernières années, la direction s'est employée à transformer la Société afin de l'établir comme une société de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire de calibre mondial. C'est dans cette optique que la Société a, entre autres, réalisé l'achèvement substantiel de deux des trois contrats de construction CMPF restants visant des réseaux de transport léger sur rail et qu'elle a vendu sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, ce qui a réduit l'ampleur des activités des secteurs à présenter Projets CMPF et Capital.

Par conséquent, afin de mieux refléter cette transformation et ces réalisations, et tenant compte de la taille relative des activités de Linxon dans les résultats consolidés de la Société, AtkinsRéalis a regroupé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, ses secteurs opérationnels Linxon, Projets CMPF et Capital en un seul secteur à présenter, soit « Tous les autres secteurs ». Les secteurs à présenter faisant partie des Services d'ingénierie Régions et le secteur Énergie nucléaire de la Société demeurent inchangés. Par ailleurs, comme le secteur

Capital n'est plus présenté séparément, la Société a cessé de présenter l'information financière liée aux activités de Capital séparément des activités de services professionnels et gestion de projets (« SP&GP »). Par ailleurs, la Société ne fait plus référence à la branche d'activité « AtkinsRéalis Services », qui regroupait certaines activités, afin de rationaliser davantage sa structure de présentation de l'information financière. Ce changement a été apporté en conformité avec la norme IFRS 8, *Secteurs opérationnels* (l'« IFRS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres des périodes précédentes (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion). En complément d'information, la Société a présenté, à la section 13.5 du rapport de gestion annuel de 2025, les résultats sectoriels comparatifs pour chaque trimestre de 2025 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 selon la nouvelle présentation de l'information sectorielle.

Comment nous analysons et présentons nos résultats

COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en six secteurs à présenter, soit : Canada, Royaume-Uni et Irlande (« RUI »), États-Unis et Amérique latine (« EUAL »), Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »), Énergie nucléaire et Tous les autres secteurs. Cette structure de présentation de l'information sectorielle a pris effet le 1^{er} janvier 2026. La structure de présentation de l'information sectorielle précédente incluait les mêmes secteurs opérationnels, mais les secteurs Linxon, Projets CMPF et Capital étaient présentés séparément plutôt que présentés ensemble dans le secteur « Tous les autres secteurs ».

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent les services de consultation, de stratégie, de conseil, d'ingénierie, de conception, de gestion de projet et de programme et de réalisation de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'exploitation et entretien (« E&E ») se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs pour divers types d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits des Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Tous les autres secteurs** comprend les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») normalisés pour des projets de postes électriques exécutés par Linxon, les contrats de construction CMPF restants de la Société et les coûts connexes de garantie des projets achevés, à la suite de la décision prise en juillet 2019 de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF, ainsi que les activités d'investissement, de financement et de gestion d'actifs portant sur des infrastructures, dont les partenariats public-privé, qui génèrent des rendements principalement sous forme de dividendes ou de distributions.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

Les contrats de la Société sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés, qui sont tous définis à la section 5. Les types de contrats pour les divers secteurs sont répartis de la façon suivante :

	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Tous les autres secteurs
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contrats de construction CMPF	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	s. o.	s. o.	s. o.	✓	s. o.	✓

Les produits tirés des activités de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (six premiers mois de 2026 : 89 %; six premiers mois de 2025 : 89 %), de contrats d'IAC normalisés (six premiers mois de 2026 : 10 %; six premiers mois de 2025 : 9 %) et de contrats de construction CMPF (six premiers mois de 2026 : 1 %; six premiers mois de 2025 : 2 %).



Sommaire – Deuxième trimestre et six premiers mois de 2026

3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
États du résultat net				
Produits	2 985,3 \$	2 715,0 \$	5 983,1 \$	5 260,6 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	176,1	2 711,8	331,0	2 833,2
RAIIA ⁽¹⁾	254,2	2 785,2	486,1	2 967,1
Résultat net	103,9	2 321,0	203,7	2 391,6
Résultat dilué par action (\$)	0,59	13,32	1,15	13,67
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	95,7	2 317,5	188,5	2 386,6
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis ⁽¹⁾⁽²⁾	158,7	140,9	290,6	250,9
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ (\$)	0,97	0,81	1,77	1,44
Situation financière et flux de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2025 au 31 décembre)			833,0 \$	1 156,5 \$
Dette avec recours (2025 au 31 décembre)			696,4	696,3
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAILA ajusté ⁽¹⁾ (2025 au 31 décembre)			(0,1)	(0,5)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			180,8	(63,1)
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾			51,9	(176,3)
Indicateur additionnel				
Carnet de commandes (aux 30 juin)			20 182,6 \$	20 939,9 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 9.1).

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants :

- Les produits pour le deuxième trimestre de 2026 ont augmenté pour s'établir à 2 985,3 millions \$, comparativement à 2 715,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, en raison de la hausse des produits provenant du secteur Énergie nucléaire, des Services d'ingénierie Régions et de Tous les autres secteurs.
- Le résultat net a diminué pour s'établir à 103,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 2 321,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025. Cette diminution s'explique principalement par :
 - un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$ sur la cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025.

Les principaux changements d'une période à l'autre sont les suivants :

- une augmentation du RAIL sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire et des Services d'ingénierie Régions;
- une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat;
- une baisse des coûts de restructuration et de transformation;

- une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs;
 - une baisse des charges financières nettes;
 - une augmentation des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration.
- Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissait à 833,0 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 1 156,5 millions \$ au 31 décembre 2025. La baisse est principalement attribuable aux flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement et aux activités d'investissement, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation au cours des six premiers mois de 2026.
 - Le carnet de commandes se chiffrait à 20,2 milliards \$ au 30 juin 2026, comparativement à 20,9 milliards \$ au 30 juin 2025, reflétant une diminution dans les secteurs Énergie nucléaire et Canada, en partie contrebalancée par une augmentation dans les secteurs AMOA, Tous les autres secteurs, EUAL et RUI.

3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 9 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 10

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 9 non garanties d'un montant en capital de 400,0 millions \$ et de nouvelles débentures de série 10 non garanties d'un montant en capital de 300,0 millions \$, qui portent intérêt au taux de 4,411 % par année et de 4,756 % par année, respectivement, et viennent à échéance en juin 2031 et en mars 2033, respectivement. Les débentures de série 9 et les débentures de série 10 sont rachetables, au gré de l'émetteur, en tout temps, en totalité ou en partie, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus. Le produit net de ces émissions s'est élevé à 398,5 millions \$ pour les débentures de série 9 et à 298,9 millions \$ pour les débentures de série 10 et a été utilisé pour rembourser en entier les débentures de série 7 en circulation et les débentures de série 8 en circulation.

RACHAT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 7 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a racheté en entier ses débentures de série 7 en circulation d'un montant en capital de 300,0 millions \$ et ses débentures de série 8 en circulation d'un montant en capital de 400,0 millions \$ pour un montant de rachat de 1 006,55 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 7 et de 1 028,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 8 avant leur échéance, qui était en juin 2026 pour les débentures de série 7 et en mars 2029 pour les débentures de série 8, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de 302,0 millions \$ pour les débentures de série 7 et de 411,4 millions \$ pour les débentures de série 8. Le rachat des débentures de série 7 et des débentures de série 8 a entraîné une perte liée à l'extinction de la dette de 16,6 millions \$ avant impôts sur le résultat.

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières trimestrielles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels » du tableau, qui contient des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits	2 985,3 \$	2 715,0 \$	5 983,1 \$	5 260,6 \$
RAII sectoriel ajusté – Total	271,4 \$	246,3 \$	515,9 \$	465,0 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	27,9 \$	36,8 \$	67,1 \$	82,3 \$
Coûts de restructuration et de transformation	24,9	34,0	41,3	62,5
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28,7	26,6	57,2	46,1
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	13,8	7,2	19,2	10,9
Gain sur cession d'une coentreprise	—	(2 569,9)	—	(2 569,9)
RAII	176,1 \$	2 711,8 \$	331,0 \$	2 833,2 \$
Charges financières nettes	30,8 \$	39,2 \$	44,9 \$	76,8 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	145,3 \$	2 672,6 \$	286,1 \$	2 756,4 \$
Charge d'impôts sur le résultat	41,4 \$	351,6 \$	82,5 \$	364,9 \$
Résultat net	103,9 \$	2 321,0 \$	203,7 \$	2 391,6 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires d'AtkinsRéalis	95,7 \$	2 317,5 \$	188,5 \$	2 386,6 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	8,2	3,5	15,1	5,0
Résultat net	103,9 \$	2 321,0 \$	203,7 \$	2 391,6 \$
Résultat par action (\$) :				
De base	0,59 \$	13,37 \$	1,15 \$	13,71 \$
Dilué	0,59 \$	13,32 \$	1,15 \$	13,67 \$
Indicateurs financiers additionnels				
RAIIA ajusté ⁽¹⁾	292,9 \$	256,4 \$	546,6 \$	470,5 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ (\$)	0,97 \$	0,81 \$	1,77 \$	1,44 \$
Total de l'actif (2026 au 30 juin; 2025 au 31 décembre)	12 463,7 \$	12 525,4 \$	12 463,7 \$	12 525,4 \$
Total des passifs financiers non courants (2026 au 30 juin; 2025 au 31 décembre)	1 211,2 \$	880,3 \$	1 211,2 \$	880,3 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 9.1).

4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Services d'ingénierie Régions				
Canada	412,6 \$	366,1 \$	788,8 \$	691,8 \$
RUI	721,1	670,3	1 467,4	1 331,1
EUAL	529,0	512,1	1 057,5	944,2
AMOA	287,5	309,4	581,1	627,5
Total Services d'ingénierie Régions	1 950,2 \$	1 857,9 \$	3 894,8 \$	3 594,7 \$
Énergie nucléaire	671,2	567,3	1 407,8	1 105,6
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	363,9	289,8	680,5	560,4
Total	2 985,3 \$	2 715,0 \$	5 983,1 \$	5 260,6 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, les produits ont augmenté par rapport au deuxième trimestre et aux six premiers mois de 2025 en raison de la hausse des produits provenant du secteur Énergie nucléaire, de Services d'ingénierie Régions et du secteur Tous les autres secteurs.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique et par type de contrat sont fournies à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis	95,7 \$	2 317,5 \$	188,5 \$	2 386,6 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	8,2 \$	3,5 \$	15,1 \$	5,0 \$
Résultat net	103,9 \$	2 321,0 \$	203,7 \$	2 391,6 \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis s'est établi à 95,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 2 317,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025. La diminution s'explique principalement par un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$ sur la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025. Les autres principaux changements d'une période à l'autre sont les suivants : i) une augmentation du RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire et des Services d'ingénierie Régions; ii) une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat; iii) une baisse des coûts de restructuration et de transformation; iv) une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs; v) une baisse des charges financières nettes; et vi) une augmentation des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration.

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis s'est établi à 188,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 2 386,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025. La diminution s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus, auxquels s'ajoute une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est chiffré à 8,2 millions \$ et à 15,1 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 3,5 millions \$ et à 5,0 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. La hausse du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026 s'explique principalement par le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de Linxon.

4.1.2.2 ANALYSE DU RAI, DU RAI A ET DU RAI A AJUSTÉ CONSOLIDÉS

Le RAI s'est établi à 176,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 2 711,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025. La diminution s'explique principalement par un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$ sur la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025. Les autres principaux changements d'une période à l'autre sont les suivants : i) une augmentation du RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire et des Services d'ingénierie Régions; ii) une baisse des coûts de restructuration et de transformation; iii) une baisse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs; et iv) une augmentation des frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration.

Le RAI s'est établi à 331,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 2 833,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2025. La diminution du RAI est principalement due aux mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus, auxquels s'ajoute une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

Le RAI A est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAI A et le rapprochement avec le résultat net sont présentés à la section 9.

Le RAI A s'est établi à 254,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 2 785,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, la diminution étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAI. Le RAI A ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, s'est chiffré à 292,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 256,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025.

Le RAI A s'est établi à 486,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 2 967,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, la diminution étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAI, exclusion faite de la variation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises. Le RAI A ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, s'est chiffré à 546,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 470,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025.

4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

4.1.3.1 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30,6 \$	64,2 \$	68,3 \$	105,8 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(2,8)	(27,5)	(1,1)	(23,6)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	27,9 \$	36,8 \$	67,1 \$	82,3 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs ont diminué pour s'établir à 27,9 millions \$ et à 67,1 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 36,8 millions \$ et à 82,3 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. La diminution est principalement attribuable à une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel, en partie contrebalancée par la variation défavorable de la juste valeur de certains instruments financiers utilisés pour couvrir économiquement le risque de marché lié à certains programmes d'incitatifs à long terme.

4.1.3.2 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Coûts de restructuration	2,6 \$	22,6 \$	5,6 \$	43,3 \$
Coûts de transformation	22,3	11,4	35,6	19,2
Coûts de restructuration et de transformation	24,9 \$	34,0 \$	41,3 \$	62,5 \$

Les coûts de restructuration et de transformation se sont chiffrés à 24,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026 (deuxième trimestre de 2025 : 34,0 millions \$) et à 41,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2026 (six premiers mois de 2025 : 62,5 millions \$).

Les coûts de restructuration se sont chiffrés à 2,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 22,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025. Les coûts de restructuration pour le deuxième trimestre de 2025 étaient principalement attribuables à un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur, combiné à des indemnités de départ provenant principalement des secteurs Canada et AMOA.

Les coûts de restructuration se sont chiffrés à 5,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 43,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2025. Les coûts de restructuration pour les six premiers mois de 2025 étaient principalement attribuables à des coûts liés à des indemnités de départ, découlant principalement d'efforts d'optimisation à titre d'améliorations opérationnelles dans le secteur RUI, combinés à un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur.

Les coûts de transformation se sont chiffrés à 22,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026 (deuxième trimestre de 2025 : 11,4 millions \$) et à 35,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2026 (six premiers mois de 2025 : 19,2 millions \$). Les coûts de transformation pour toutes les périodes étaient principalement liés à la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la marge d'exploitation, notamment le déploiement du progiciel de gestion intégré de la Société à l'échelle mondiale.

4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28,7 \$	26,6 \$	57,2 \$	46,1 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à **28,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026** (deuxième trimestre de 2025 : 26,6 millions \$) **et à 57,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2026** (six premiers mois de 2025 : 46,1 millions \$). L'augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026 est principalement attribuable à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à David Evans Enterprises, Inc., la société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), acquise au cours du deuxième trimestre de 2025.

4.1.3.4 FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION ET COÛTS D'INTÉGRATION

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	13,8 \$	7,2 \$	19,2 \$	10,9 \$

Les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration se sont chiffrés à **13,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026** (deuxième trimestre de 2025 : 7,2 millions \$) **et à 19,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2026** (six premiers mois de 2025 : 10,9 millions \$), découlant d'une hausse du niveau d'activités liées à l'acquisition et à l'intégration d'entreprises.

4.1.3.5 GAIN SUR CESSION D'UNE COENTREPRISE

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Gain sur cession d'une coentreprise	— \$	(2 569,9) \$	— \$	(2 569,9) \$

Le gain sur cession d'une coentreprise s'est chiffré à 2 569,9 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025 et est lié à la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

4.1.3.6 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits financiers	(7,2) \$	(6,8) \$	(15,0) \$	(11,4) \$
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	8,2	22,7	19,8	41,7
Avec recours limité	—	5,0	—	11,8
Sans recours	1,5	2,6	3,2	4,3
Perte liée à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾	16,6	1,5	16,6	1,5
Pertes nettes (gains nets) de change	(0,1)	2,7	(2,6)	4,4
Intérêts sur les obligations locatives	7,1	7,1	13,8	14,3
Autres	4,6	4,4	9,2	10,2
Charges financières nettes	30,8 \$	39,2 \$	44,9 \$	76,8 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de sa perte liée à l'extinction d'une dette en la présentant dans une rubrique distincte de la rubrique « Autres ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

Les charges financières nettes se sont établies à 30,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026 (deuxième trimestre de 2025 : 39,2 millions \$) **et à 44,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2026** (six premiers mois de 2025 : 76,8 millions \$). La diminution pour les deux périodes s'explique principalement par une baisse des charges d'intérêts sur la dette, principalement attribuable au remboursement, au cours du deuxième trimestre de 2025, de tous les emprunts contractés en vertu du prêt à terme conclu avec les prêteurs de la Société (le « prêt à terme ») et en vertu de sa convention de prêt avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (le « prêt de La Caisse »), combinée à une hausse des produits financiers découlant de soldes de trésorerie plus élevés à la suite de la cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans les actions de l'Autoroute 407 ETR au cours du deuxième trimestre de 2025, ainsi qu'à des gains de change nets comptabilisés au cours du deuxième trimestre et au cours des six premiers mois de 2026, comparativement à des pertes de change nettes pour les périodes comparatives de 2025. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par une perte liée à l'extinction d'une dette comptabilisée relativement au rachat en entier des débentures de série 7 et des débentures de série 8 en circulation au cours du deuxième trimestre de 2026, avant leur échéance.

4.1.3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Résultat avant impôts sur le résultat	145,3 \$	2 672,6 \$	286,1 \$	2 756,4 \$
Charge d'impôts sur le résultat	41,4 \$	351,6 \$	82,5 \$	364,9 \$
Taux d'imposition effectif (%)	28,5 %	13,2 %	28,8 %	13,2 %

Pour le deuxième trimestre de 2026, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 41,4 millions \$, comparativement à 351,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025.

Pour le deuxième trimestre de 2026, le taux d'imposition effectif a été supérieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de certaines charges non déductibles et d'autres éléments permanents, des facteurs partiellement contrebalancés par la répartition géographique du résultat et la portion non imposable des produits tirés de certains investissements dans des coentreprises et des entreprises associées.

Pour le deuxième trimestre de 2025, le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de : i) la portion non imposable du gain en capital provenant de la cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans l'Autoroute 407 ETR; et ii) la comptabilisation d'un actif d'impôt sur le résultat différé pour des pertes fiscales reportées en avant n'ayant pas été comptabilisé dans le passé; des facteurs partiellement contrebalancés par iii) des pertes nettes non visées par l'impôt; iv) des charges non déductibles et d'autres éléments permanents; et v) la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, incluant l'incidence de l'impôt minimum mondial (les « règles du Pilier 2 »).

Pour les six premiers mois de 2026, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 82,5 millions \$, comparativement à 364,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2025.

Pour les six premiers mois de 2026, le taux d'imposition effectif a été supérieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison des charges non déductibles et d'autres éléments permanents, des facteurs partiellement contrebalancés par la répartition géographique du résultat et la portion non imposable des produits tirés de certains investissements dans des coentreprises et des entreprises associées.

Pour les six premiers mois de 2025, le taux d'imposition effectif a été inférieur au taux d'imposition de 26,4 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de : i) la portion non imposable du gain en capital provenant de la cession de la participation restante de 6,76 % de la Société dans l'Autoroute 407 ETR; et ii) la comptabilisation d'un actif d'impôt sur le résultat différé pour des pertes fiscales reportées en avant n'ayant pas été comptabilisé dans le passé; des facteurs partiellement contrebalancés par iii) des charges non déductibles et d'autres éléments permanents; iv) des pertes nettes non visées par l'impôt; ainsi que v) la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, incluant l'incidence des règles du Pilier 2.

4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE RÉGIONS

Services d'ingénierie Régions comprend les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA. Se reporter aux sous-sections pertinentes pour une analyse détaillée des résultats de chaque secteur.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 950,2 \$	1 857,9 \$	3 894,8 \$	3 594,7 \$
Total du RAII sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	191,4 \$	171,2 \$	350,0 \$	322,0 \$
Total du ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions (%)	9,8 %	9,2 %	9,0 %	9,0 %
Informations supplémentaires				
Total des produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	1 406,2 \$	1 334,5 \$	2 801,4 \$	2 576,1 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾	231,3 \$	209,4 \$	429,4 \$	393,3 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant des Services d'ingénierie Régions ⁽²⁾ (%)	16,4 %	15,7 %	15,3 %	15,3 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	13 357,7 \$	13 000,2 \$	13 357,7 \$	13 000,2 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽²⁾ (%)	111 %	98 %	103 %	123 %

⁽¹⁾ Le total des produits sectoriels provenant des Services d'ingénierie Régions et le total du RAII sectoriel ajusté provenant des Services d'ingénierie Régions correspondent chacun à un total des mesures sectorielles. Se reporter aux sections 4.1.1 et 9.4.4 pour le calcul et le rapprochement de ces mesures financières avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité.

⁽²⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 1 950,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 1 857,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 5,0 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 2,2 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant des Services d'ingénierie Régions se sont chiffrés à 3 894,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 3 594,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une augmentation de 8,3 %. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) des Services d'ingénierie Régions a été de 3,5 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 13 357,7 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 13 000,2 millions \$ au 30 juin 2025.

AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

(EN NOMBRE DE JOURS)	30 JUIN 2026	30 JUIN 2025
Délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	63 jours	55 jours

⁽¹⁾ Le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions est une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure.

Au 30 juin 2026, le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions a augmenté pour se chiffrer à 63 jours, comparativement à 55 jours au 30 juin 2025.

4.1.4.1.1 CANADA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant du secteur Canada	412,6 \$	366,1 \$	788,8 \$	691,8 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada	37,4 \$	26,3 \$	59,8 \$	42,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Canada (%)	9,1 %	7,2 %	7,6 %	6,2 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	239,9 \$	215,2 \$	457,0 \$	418,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Canada ⁽¹⁾	43,2 \$	32,5 \$	71,6 \$	54,8 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada ⁽¹⁾ (%)	18,0 %	15,1 %	15,7 %	13,1 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	7 587,2 \$	7 965,8 \$	7 587,2 \$	7 965,8 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	66 %	103 %	57 %	200 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 412,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 366,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 12,7 % découlant principalement de la croissance du volume d'activité dans les marchés du transport, de l'énergie et de l'énergie renouvelable, et de celui des infrastructures, combinée à une hausse des activités d'exploitation et entretien. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 12,7 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant du secteur Canada se sont chiffrés à 788,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 691,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une augmentation de 14,0 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la croissance des produits au cours du deuxième trimestre de 2026. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Canada a été de 14,3 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes a diminué pour atteindre 7 587,2 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 7 965,8 millions \$ au 30 juin 2025, principalement en raison de l'avancement réalisé sur divers projets.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada s'est chiffré à 37,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 43,2 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 26,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 32,5 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025. L'augmentation est principalement attribuable à la croissance des produits susmentionnée, combinée à une répartition des affaires favorisant une marge plus élevée.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Canada s'est chiffré à 59,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 71,6 millions \$) pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 42,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 54,8 millions \$) pour les six premiers mois de 2025. L'augmentation est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la variation du RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2026.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Canada a été de 18,0 % et de 15,7 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 15,1 % et à 13,1 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. L'augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la variation du RAII sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.2 RUI

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant du secteur RUI	721,1 \$	670,3 \$	1 467,4 \$	1 331,1 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI	86,4 \$	78,0 \$	175,4 \$	153,1 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur RUI (%)	12,0 %	11,6 %	12,0 %	11,5 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	564,9 \$	534,4 \$	1 149,4 \$	1 060,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur RUI ⁽¹⁾	101,6 \$	92,1 \$	206,3 \$	180,7 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI ⁽¹⁾ (%)	18,0 %	17,2 %	17,9 %	17,0 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	2 100,1 \$	1 937,3 \$	2 100,1 \$	1 937,3 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	112 %	116 %	106 %	114 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 721,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 670,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 7,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance du volume d'activité dans les marchés de l'eau, des systèmes ferroviaires et de la signalisation, ainsi que dans celui de l'énergie et des installations industrielles. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur RUI a été de 6,4 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant du secteur RUI se sont chiffrés à 1 467,4 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 1 331,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une augmentation de 10,2 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs mentionnés ci-dessus pour la croissance des produits au cours du deuxième trimestre de 2026, en plus de la hausse du volume d'activités dans le marché de l'aviation. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur RUI a été de 8,0 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre 2 100,1 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 1 937,3 millions \$ au 30 juin 2025, principalement en raison d'octrois dans les domaines des systèmes ferroviaires, du réseau routier stratégique, ainsi que dans le marché de l'eau.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur RUI a augmenté pour s'établir à 86,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 101,6 millions \$) et à 175,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 206,3 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 78,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 92,1 millions \$) et à 153,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 180,7 millions \$) pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. L'augmentation s'explique principalement par la croissance des produits susmentionnée, ainsi que des marges brutes plus élevées en raison d'une meilleure utilisation du personnel et d'un volume d'activité plus élevé, notamment dans le marché du transport.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur RUI s'est établi à 18,0 % et à 17,9 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 17,2 % et à 17,0 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.1.3 EUAL

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant du secteur EUAL	529,0 \$	512,1 \$	1 057,5 \$	944,2 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL	47,3 \$	43,3 \$	81,7 \$	82,8 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur EUAL (%)	8,9 %	8,5 %	7,7 %	8,8 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	417,5 \$	396,8 \$	830,1 \$	723,9 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾	60,4 \$	54,3 \$	107,0 \$	101,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL ⁽¹⁾ (%)	14,5 %	13,7 %	12,9 %	14,0 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 991,8 \$	1 779,4 \$	1 991,8 \$	1 779,4 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	105 %	59 %	117 %	88 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 529,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 512,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 3,3 %. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions d'entreprises complétées au cours de l'année précédente, combinées à une hausse du volume d'activité dans le marché du transport et celui des minéraux et métaux, en partie contrebalancés par une diminution du volume d'affaires pour les activités d'intervention d'urgence. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 2,2 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant du secteur EUAL se sont chiffrés à 1 057,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 944,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une augmentation de 12,0 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs mentionnés pour la variation des produits au cours du deuxième trimestre de 2026. En excluant l'incidence des variations des taux de change et des acquisitions, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur EUAL a été de 1,2 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes s'élevait à 1 991,8 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 1 779,4 millions \$ au 30 juin 2025, principalement en raison d'une hausse des octrois dans les marchés du transport et des minéraux et métaux, combinés aux acquisitions de David Evans et de Capital Consultants, Inc., faisant affaire sous le nom « C2AE ».

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 47,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 60,4 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 43,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 54,3 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits mentionnée ci-dessus.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur EUAL s'est chiffré à 81,7 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 107,0 millions \$) pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 82,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 101,3 millions \$) pour les six premiers mois de 2025. La hausse de l'apport provenant de la croissance des produits mentionnée ci-dessus a été principalement contrebalancée par des coûts liés à une hausse de l'expansion du marché, des coûts liés au personnel et d'un apport moindre des activités d'intervention d'urgence.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur EUAL a été de 14,5 % et de 12,9 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 13,7 % et à 14,0 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.1.4 AMOA

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant du secteur AMOA	287,5 \$	309,4 \$	581,1 \$	627,5 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA	20,4 \$	23,5 \$	33,1 \$	43,5 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur AMOA (%)	7,1 %	7,6 %	5,7 %	6,9 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	183,8 \$	188,1 \$	364,9 \$	373,1 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾	26,1 \$	30,6 \$	44,5 \$	56,6 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA ⁽¹⁾ (%)	14,2 %	16,3 %	12,2 %	15,2 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 678,6 \$	1 317,7 \$	1 678,6 \$	1 317,7 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	181 %	121 %	132 %	108 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 287,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 309,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une diminution de 7,1 %, principalement attribuable aux produits moindres pour des projets d'envergure du marché des bâtiments et lieux au Moyen-Orient, en partie contrebalancés par les produits provenant de l'acquisition d'ADG Capital Pty Ltd (« ADG ») dont l'acquisition a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2025. En excluant l'incidence des variations des taux de change et de l'acquisition, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 12,3 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant du secteur AMOA se sont chiffrés à 581,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 627,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une diminution de 7,4 %, principalement attribuable aux produits moindres pour des projets d'envergure du marché des bâtiments et lieux au Moyen-Orient, combinée à une baisse des produits du marché industriel en Asie, en partie contrebalancés par les produits provenant de l'acquisition d'ADG. En excluant l'incidence des variations des taux de change et de l'acquisition, le ratio de contraction interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur AMOA a été de 10,6 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes a augmenté pour s'établir à 1 678,6 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 1 317,7 millions \$ au 30 juin 2025, principalement en raison d'octrois dans les marchés des bâtiments et lieux et des transports au Moyen-Orient, ainsi que de l'acquisition d'ADG.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a diminué pour s'établir à 20,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 26,1 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 23,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 30,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025. La diminution est principalement attribuable aux changements dans la répartition des marges provenant de certains projets d'envergure au Moyen-Orient, en partie contrebalancés par l'apport d'ADG et par un rendement plus élevé du marché industriel en Asie.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur AMOA a diminué pour s'établir à 33,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 44,5 millions \$) pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 43,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 56,6 millions \$) pour les six premiers mois de 2025. La diminution est principalement attribuable aux mêmes facteurs mentionnés ci-dessus pour la variation du RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2026.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur AMOA a diminué pour s'établir à 14,2 % et à 12,2 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 16,3 % et à 15,2 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, un résultat principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés pour la variation du RAII sectoriel ajusté pour chacune des périodes. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration, qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	671,2 \$	567,3 \$	1 407,8 \$	1 105,6 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire	77,0 \$	63,7 \$	158,9 \$	126,4 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)	11,5 %	11,2 %	11,3 %	11,4 %
Informations supplémentaires				
Produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	320,8 \$	272,0 \$	642,9 \$	525,4 \$
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	82,2 \$	69,2 \$	169,4 \$	137,1 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾ (%)	25,6 %	25,4 %	26,4 %	26,1 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	4 211,2 \$	5 648,2 \$	4 211,2 \$	5 648,2 \$
Ratio des octrois sur les produits ⁽¹⁾ (%)	62 %	171 %	43 %	323 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 671,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 567,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2025, soit une augmentation de 18,3 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des volumes pour des projets de prolongement de cycle de vie du parc de réacteurs CANDU^{MD}, combinée à la croissance continue des services d'énergie nucléaire au Royaume-Uni. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 18,1 % pour le deuxième trimestre de 2026.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 1 407,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 1 105,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, soit une augmentation de 27,3 %. Cette hausse est principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus relativement à la variation des produits du deuxième trimestre de 2026. En excluant l'incidence des variations des taux de change, le ratio de croissance interne des produits (un ratio non conforme aux normes IFRS décrit à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 27,0 % pour les six premiers mois de 2026. Le carnet de commandes du secteur Énergie nucléaire a diminué pour s'établir à 4 211,2 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 5 648,2 millions \$ au 30 juin 2025, principalement en raison de l'avancement sur des projets en cours.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 77,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 82,2 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2026, comparativement à 63,7 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 69,2 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2025. L'augmentation s'explique principalement par un apport en produits plus élevé des activités CANDU^{MD} ainsi que par la croissance continue des services d'énergie au Royaume-Uni, en partie contrebalancés par une hausse des coûts indirects en lien avec la croissance des affaires.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 158,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 169,4 millions \$) pour les six premiers mois de 2026, comparativement à 126,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 137,1 millions \$) pour les six premiers mois de 2025. L'augmentation s'explique principalement par les mêmes facteurs que ceux mentionnés ci-dessus relativement à la variation du RAII sectoriel ajusté du deuxième trimestre de 2026.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets provenant du secteur Énergie nucléaire s'est établi à 25,6 % et à 26,4 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, un résultat comparable au ratio de 25,4 % et de 26,1 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.3 TOUS LES AUTRES SECTEURS

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025 ⁽¹⁾	2026	2025 ⁽¹⁾
Produits provenant de Tous les autres secteurs	363,9 \$	289,8 \$	680,5 \$	560,4 \$
RAII sectoriel ajusté provenant de Tous les autres secteurs	3,0 \$	11,4 \$	7,0 \$	16,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant de Tous les autres secteurs (%)	0,8 %	3,9 %	1,0 %	3,0 %
Informations supplémentaires				
Carnet de commandes (aux 30 juin)	2 613,6 \$	2 291,6 \$	2 613,6 \$	2 291,6 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Les produits provenant de Tous les autres secteurs se sont chiffrés à 363,9 millions \$ et à 680,5 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 289,8 millions \$ et à 560,4 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement, principalement attribuable à des produits plus élevés provenant de Linxon. Cette hausse correspond à une augmentation de 25,6 % et de 21,4 % pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement. Le carnet de commandes de Tous les autres secteurs a augmenté pour s'établir à 2 613,6 millions \$ au 30 juin 2026, comparativement à 2 291,6 millions \$ au 30 juin 2025, en raison de nouveaux projets pour Linxon.

Le RAII sectoriel ajusté provenant de Tous les autres secteurs a diminué pour s'établir à 3,0 millions \$ et à 7,0 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2026, respectivement, comparativement à 11,4 millions \$ et à 16,6 millions \$ pour le deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2025, respectivement. Cette diminution pour les deux périodes reflète principalement le fait qu'aucun dividende n'a été reçu de l'investissement dans l'Autoroute 407 ETR au deuxième trimestre de 2026, comparativement à 13,5 millions \$ reçus au deuxième trimestre de 2025, puisque la participation restante de 6,76 % de la Société dans les actions de l'Autoroute 407 ETR a été vendue en juin 2025.

Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction CMPF.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF décrits ci-dessous. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont la plupart sont des ententes à prix forfaitaire assujetties à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction CMPF** : Dans le cadre des contrats de construction CMPF, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

(EN MILLIONS \$) PAR SECTEUR	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025	30 JUIN 2025
Services d'ingénierie Régions			
Canada	7 587,2 \$	7 922,4 \$	7 965,8 \$
RUI	2 100,1	2 019,0	1 937,3
EUAL	1 991,8	1 816,7	1 779,4
AMOA	1 678,6	1 492,2	1 317,7
Total Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	13 357,7 \$	13 250,3 \$	13 000,2 \$
Énergie nucléaire	4 211,2	5 010,0	5 648,2
Tous les autres secteurs ⁽²⁾	2 613,6	2 946,5	2 291,6
Total	20 182,6 \$	21 206,7 \$	20 939,9 \$

⁽¹⁾ Le carnet de commandes pour Total Services d'ingénierie Régions correspond à un total des mesures sectorielles et son rapprochement avec le carnet de commandes consolidé est présenté dans ce tableau.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 20,2 milliards \$ au 30 juin 2026, comparativement à 21,2 milliards \$ au 31 décembre 2025, en raison d'une diminution dans les secteurs Énergie nucléaire, Canada et Tous les autres secteurs, en partie contrebalancée par une augmentation dans les secteurs AMOA, EUAL et RUI.

CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRAT

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 juin 2026, au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025.

AU 30 JUIN 2026 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Services d'ingénierie Régions						
Canada	7 587,2 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	2 100,1	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 991,8	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 524,9	91 %	153,7	9 %	—	— %
Total Services d'ingénierie Régions	13 204,0 \$	99 %	153,7 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	4 211,2	100 %	—	— %	—	— %
Tous les autres secteurs	22,1	1 %	2 515,5	96 %	76,0	3 %
Total	17 437,4 \$	86 %	2 669,2 \$	13 %	76,0 \$	— %

AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Services d'ingénierie Régions						
Canada	7 922,4 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	2 019,0	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 816,7	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 362,4	91 %	129,8	9 %	—	— %
Total Services d'ingénierie Régions	13 120,6 \$	99 %	129,8 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	5 010,0	100 %	—	— %	—	— %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	22,1	1 %	2 830,2	96 %	94,2	3 %
Total	18 152,6 \$	86 %	2 960,0 \$	14 %	94,2 \$	— %

AU 30 JUIN 2025 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
Services d'ingénierie Régions						
Canada	7 965,8 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
RUI	1 937,3	100 %	—	— %	—	— %
EUAL	1 779,4	100 %	—	— %	—	— %
AMOA	1 155,4	88 %	162,4	12 %	—	— %
Total Services d'ingénierie Régions	12 837,9 \$	99 %	162,4 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	5 648,2	100 %	—	— %	—	— %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	23,0	1 %	2 119,0	92 %	149,6	7 %
Total	18 509,0 \$	88 %	2 281,4 \$	11 %	149,6 \$	1 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

6 Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation des **ressources financières** de la Société;
- la mise à jour sur la **dette et les accords de financement** de la Société et la présentation de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** et du **rachat d'actions pour annulation** par la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- l'examen de la **situation financière** de la Société au 30 juin 2026, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2025.

6.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2026	2025
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	180,8 \$	(63,1) \$
Activités d'investissement	(59,0)	2 092,8
Activités de financement	(474,2)	(1 740,2)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16,3	(3,0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(336,2) \$	286,5 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ⁽¹⁾	1 169,1	666,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	833,0 \$	953,1 \$

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2026 a été retraité (se reporter à la note 2B des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 336,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à une augmentation de 286,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, comme il est expliqué ci-après.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 180,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 63,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2025	(63,1) \$
Variation entre les six premiers mois de 2026 et les six premiers mois de 2025 :	
Diminution du résultat net	(2 187,9)
Augmentation des impôts sur le résultat payés	(40,3)
Gain sur cession d'une coentreprise au cours des six premiers mois de 2025	2 569,9
Diminution de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée en résultat net	(282,4)
Diminution des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	(31,8)
Diminution des intérêts payés	34,5
Augmentation des amortissements	21,2
Diminution du bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	8,1
Augmentation des dividendes et des distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ⁽²⁾	20,1
Diminution de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions	(27,2)
Changement provenant de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	12,2
Diminution des coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	(21,2)
Diminution des coûts de restructuration et de transformation payés	22,7
Variation nette du gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	22,4
Changement provenant de la variation nette des autres provisions	43,5
Autres éléments	27,2
Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	191,0 \$
Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	52,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2026	180,8 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de son bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de ses dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 491,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2026**, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 300,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2025.
- Comme il est indiqué à la note 12C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se sont chiffrés à 310,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2026**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés de 363,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2025. Cette différence reflète une variation favorable principalement des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres actifs financiers courants, des autres actifs non financiers courants et des créances clients, partiellement contrebalancée par une variation défavorable des produits différés, des autres passifs financiers courants et des autres passifs non financiers courants.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 59,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 2 092,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement pour les six premiers mois de 2025	2 092,8 \$
Variation entre les six premiers mois de 2026 et les six premiers mois de 2025 :	
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles	(11,1)
Diminution des paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées	14,4
Variation nette de trésorerie provenant des acquisitions d'entreprises	401,0
Variation des flux de trésorerie nets découlant des créances au titre des accords de concession de services	15,7
Entrée de trésorerie sur cession d'une coentreprise au cours des six premiers mois de 2025	(2 588,8)
Frais connexes à la cession d'une coentreprise au cours des six premiers mois de 2025	18,8
Autres éléments	(1,9)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2026	(59,0) \$

- Les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne au cours des six premiers mois de 2026 sont principalement liées au développement du réacteur nucléaire CANDU^{MD} MONARK^{MC}, qui a donné lieu à une sortie de trésorerie de 30,9 millions \$ (six premiers mois de 2025 : 33,6 millions \$).
- L'entrée de trésorerie sur cession d'une coentreprise au cours des six premiers mois de 2025 est liée à la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

MONARK^{MC} est une marque de commerce de Candu Énergie inc., une filiale du Groupe AtkinsRéalis inc.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont totalisé 474,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 1 740,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les six premiers mois de 2025	(1 740,2) \$
Variation entre les six premiers mois de 2026 et les six premiers mois de 2025 :	
Hausse de l'augmentation de la dette	693,9
Baisse du remboursement de la dette et paiements au titre des frais d'émission de la dette et des frais d'extinction de la dette	157,3
Hausse du paiement d'obligations locatives	(4,7)
Baisse du rachat d'actions et du paiement au titre des frais de transaction connexes	447,4
Montant payé à une participation ne donnant pas le contrôle au cours des six premiers mois de 2026	(27,2)
Autres éléments	(0,8)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les six premiers mois de 2026	(474,2) \$

- Au cours du deuxième trimestre de 2026, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 9 non garanties d'un montant en capital de 400,0 millions \$ et de nouvelles débentures de série 10 non garanties d'un montant en capital de 300,0 millions \$. Le produit net de ces émissions s'est élevé à 398,5 millions \$ pour les débentures de série 9 et à 298,9 millions \$ pour les débentures de série 10 et a été utilisé pour rembourser en entier les débentures de série 7 en circulation et les débentures de série 8 en circulation (se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).

- Au cours du deuxième trimestre de 2026, Linxon Pvt Ltd a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son prêt non garanti au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % de Linxon Pvt Ltd d'un montant en capital de 13,0 millions \$ (9,3 millions \$ US) à son échéance.
- Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a remboursé tous les emprunts contractés en vertu du prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui faisait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$ (se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).
- Au cours des six premiers mois de 2026, la sortie de trésorerie pour le rachat d'actions ordinaires et le paiement au titre des frais de transactions connexes a totalisé 345,6 millions \$ (six premiers mois de 2025 : 793,1 millions \$), principalement attribuable aux montants de : i) 325,8 millions \$ (six premiers mois de 2025 : 791,0 millions \$) pour le rachat pour annulation de 3 682 948 actions ordinaires de la Société (six premiers mois de 2025 : 8 973 058 actions ordinaires rachetées pour annulation); et ii) 18,3 millions \$ (six premiers mois de 2025 : 0,8 million \$) pour la taxe payée liée aux rachats nets d'actions de l'exercice précédent. Se reporter à la section 6.7 du présent rapport de gestion et à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 pour plus de détails.
- Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a conclu une convention afin d'acquérir en entier la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale au Moyen-Orient pour une contrepartie totale en trésorerie de 27,2 millions \$ (20 millions \$ US). La clôture de cette transaction est conditionnelle à l'exécution des obligations du vendeur, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles, et devrait avoir lieu d'ici un an (se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025).
- La Société a émis 73 600 actions ordinaires au cours des six premiers mois de 2026 (six premiers mois de 2025 : 66 846 actions ordinaires) lors de l'exercice d'options sur actions attribuées dans le cadre de son régime d'options sur actions. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 27 juillet 2026 était de 160 034 074, alors que 2 034 313 options sur actions étaient en circulation à la même date.
- **Les dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis pour les six premiers mois de 2026 étaient de 6,5 millions \$, comparativement à 7,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2025 (se reporter à la section 6.6).**
- La Société présente également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 à la note 12D des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2026	2025
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	180,8 \$	(63,1) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	(79,0)	(67,9)
Paieement d'obligations locatives	(49,9)	(45,2)
Flux de trésorerie disponibles (affectés)⁽¹⁾	51,9 \$	(176,3) \$

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie disponibles de la Société se sont chiffrés à 51,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2026, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 176,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2025, ce qui s'explique principalement par des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2026 comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2025.

6.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	833,0 \$	1 156,5 \$
Portion inutilisée de la facilité renouvelable engagée ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	1 212,5 \$	1 159,2 \$

⁽¹⁾ Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

⁽²⁾ Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

⁽³⁾ La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité renouvelable »), qui fait partie de la convention de crédit de la Société, datée du 26 septembre 2025, conclue, entre autres, entre la Société, à titre d'emprunteur, et le syndicat de prêteurs (dans sa version modifiée, de temps à autre, la « convention de crédit de 2025 »).

Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 833,0 millions \$, comparativement à 1 156,5 millions \$ au 31 décembre 2025.

En outre, au 30 juin 2026, la Société avait une facilité renouvelable engagée d'un montant de 1 250,0 millions \$ en vertu de sa convention de crédit de 2025 (31 décembre 2025 : 1 250,0 millions \$), dont un montant de 1 212,5 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2025 : 1 159,2 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2025, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2025 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales et partenariats et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

6.3 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

CLAUDE FINANCIÈRE RESTRICTIVE

La facilité renouvelable de la Société est engagée et assujettie à diverses obligations et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes de 12 mois continus, un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA, tel qu'il est défini aux termes de la convention de crédit de 2025, ne dépassant pas 3,25 fois.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit de 2025 est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio selon la clause restrictive tient compte de certaines informations financières qui ne sont pas présentées dans des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 et dans le présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents.

En cas de défaut, les débentures et la facilité renouvelable sont assujetties aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

Au cours du deuxième trimestre de 2026, la Société a respecté toutes les clauses restrictives, telles que modifiées de temps à autre, liées à ses débentures et à la facilité renouvelable.

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 9 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 10

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 9 non garanties d'un montant en capital de 400,0 millions \$ et de nouvelles débentures de série 10 non garanties d'un montant en capital de 300,0 millions \$, qui portent intérêt au taux de 4,411 % par année et de 4,756 % par année, respectivement, et viennent à échéance en juin 2031 et en mars 2033, respectivement. Les débentures de série 9 et les débentures de série 10 sont rachetables, au gré de l'émetteur, en tout temps, en totalité ou en partie, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus. Le produit net de ces émissions s'est élevé à 398,5 millions \$ pour les débentures de série 9 et à 298,9 millions \$ pour les débentures de série 10 et a été utilisé pour rembourser en entier les débentures de série 7 en circulation et les débentures de série 8 en circulation.

RACHAT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 7 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a racheté en entier ses débentures de série 7 en circulation d'un montant en capital de 300,0 millions \$ et ses débentures de série 8 en circulation d'un montant en capital de 400,0 millions \$ pour un montant de rachat de 1 006,55 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 7 et de 1 028,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 8 avant leur échéance, qui était en juin 2026 pour les débentures de série 7 et en mars 2029 pour les débentures de série 8, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de 302,0 millions \$ pour les débentures de série 7 et de 411,4 millions \$ pour les débentures de série 8. Le rachat des débentures de série 7 et des débentures de série 8 a entraîné une perte liée à l'extinction de la dette de 16,6 millions \$ avant impôts sur le résultat.

REMBOURSEMENT DU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au cours du deuxième trimestre de 2026, Linxon Pvt Ltd a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son prêt non garanti au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % de Linxon Pvt Ltd d'un montant en capital de 13,0 millions \$ (9,3 millions \$ US) à son échéance.

REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, AtkinsRéalis a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme, qui faisait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

6.4 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-dessous.

RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Ce ratio ne correspond pas au ratio prévu par la clause financière restrictive dont il est question à la section 6.3. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois consécutifs, comme suit :

(EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025	30 JUIN 2025
Dette avec recours	696,4 \$	696,3 \$	695,3 \$
Déduire :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	833,0	1 156,5	953,1
Dette nette avec recours et avec recours limité⁽¹⁾	(136,6) \$	(460,3) \$	(257,9) \$
RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs)⁽¹⁾	1 084,5 \$	1 008,5 \$	925,4 \$
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté⁽¹⁾	(0,1)	(0,5)	(0,3)

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté de la Société était un ratio négatif de 0,1 au 30 juin 2026, comparativement à un ratio négatif de 0,5 au 31 décembre 2025. Cela se compare à un ratio négatif de 0,3 au 30 juin 2025. La diminution entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 est attribuable à la hausse du RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs), en partie contrebalancée par la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9. **Le RCPMA s'est établi à 7,7 % pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2026**, comparativement à 64,5 % pour la période correspondante de 2025.

6.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 20 mars 2026, DBRS Limited a relevé la cote de crédit de la Société, de BBB (faible) à BBB, et modifié les perspectives, de positives à stables.

Le 13 juin 2025, Standard & Poor's a fait passer la cote de crédit et les notations des émissions de la Société de BB+ à BBB-. Les perspectives ont également été révisées et sont passées de positives à stables.

6.6 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action ont été déclarés le 27 février 2026 et le 14 mai 2026 et ont été versés le 27 mars 2026 et le 11 juin 2026, respectivement, comparativement à des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action déclarés le 13 mars 2025 et le 14 mai 2025 et versés respectivement le 10 avril 2025 et le 12 juin 2025.

6.7 RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mars 2025, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 a débuté le 17 mars 2025 et s'est terminée le 16 mars 2026.

Le 13 mars 2026, la TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026 »), en vertu de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 649 009 de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2026 a débuté le 17 mars 2026 et se terminera au plus tard le 16 mars 2027.

Au cours des six premiers mois de 2026 et de 2025, la Société a racheté et annulé 3 682 948 actions ordinaires et 1 973 058 actions ordinaires, respectivement, en vertu de son offre publique de rachat alors en vigueur dans le cours normal des activités, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 325,8 millions \$ et 154,9 millions \$, respectivement.

RACHAT D' ACTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec La Caisse en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 30 juin 2026, sur la base des instructions applicables à cette date, un passif pour les engagements de rachat en cours d'un montant de 104,6 millions \$ (31 décembre 2025 : néant) a été comptabilisé.

6.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les renseignements détaillés sur les diverses obligations contractuelles de la Société figurent dans la section 8.9 du rapport de gestion annuel de 2025 de la Société. Pour les six premiers mois de 2026, il n'y a eu aucune modification importante des obligations contractuelles de la Société, sauf en ce qui a trait à celles décrites aux présentes.

6.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 28 des états financiers annuels de 2025 et mises à jour lorsque requis à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025. Pour les six premiers mois de 2026, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

6.10 SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026.

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	5 333,5 \$	5 595,3 \$	(261,8) \$	La diminution des actifs courants était attribuable à une baisse de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non financiers courants, partiellement contrebalancée par une hausse de l'actif sur contrats.
Actifs non courants	7 130,2	6 930,0	200,1	L'augmentation des actifs non courants était attribuable à une hausse des autres actifs non financiers non courants, du goodwill, de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'actif d'impôt sur le résultat différé, partiellement contrebalancée par une baisse des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services, des participations dans des coentreprises et des entreprises associées et des autres actifs financiers non courants.
Total de l'actif	12 463,7 \$	12 525,4 \$	(61,7) \$	
Passifs courants	4 851,4 \$	5 182,4 \$	(331,0) \$	La diminution des passifs courants était attribuable à une baisse de la tranche courante de la dette à long terme, des produits différés, des autres passifs non financiers courants et des autres passifs financiers courants, partiellement contrebalancée par une hausse principalement des dettes fournisseurs et charges à payer, incluant la comptabilisation d'un passif pour les engagements de rachat en cours dans le cadre du RAAA.
Passifs non courants	2 139,4	1 773,9	365,5	La hausse des passifs non courants était attribuable à une augmentation surtout de la dette à long terme, de la tranche à long terme des obligations locatives, de la tranche à long terme des provisions et du passif d'impôt sur le résultat différé, en partie contrebalancée par une baisse des autres passifs non financiers non courants.
Total du passif	6 990,8 \$	6 956,3 \$	34,5 \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis	5 385,0 \$	5 496,7 \$	(111,7) \$	La diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis était principalement attribuable aux actions rachetées et annulées et à la comptabilisation d'une obligation au titre du RAAA, partiellement contrebalancées par le total du résultat global attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis.
Participations ne donnant pas le contrôle	87,9	72,4	15,5	L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle était principalement attribuable à la hausse du résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de Linxon.
Total des capitaux propres	5 472,9 \$	5 569,0 \$	(96,2) \$	
Total du passif et des capitaux propres	12 463,7 \$	12 525,4 \$	(61,7) \$	

FONDS DE ROULEMENT

(EN MILLIONS \$, SAUF RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Fonds de roulement ⁽¹⁾	482,1 \$	412,9 \$	69,2 \$	L'augmentation du fonds de roulement était attribuable à la hausse de l'actif sur contrats, combinée à une baisse de la tranche courante de la dette à long terme, des produits différés, des autres passifs non financiers courants et des autres passifs financiers courants, partiellement contrebalancées principalement par une hausse des dettes fournisseurs et charges à payer, ainsi qu'à une baisse de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres actifs financiers courants et des autres actifs non financiers courants.
Ratio du fonds de roulement ⁽¹⁾	1,10	1,08	0,02	

⁽¹⁾ Mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

7 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, cette note étant incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

8 Méthodes comptables et modifications

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 pour le détail des informations fournies par la Société sur les méthodes comptables significatives ainsi que sur les changements.

Par ailleurs, comme présenté à la section 1.3, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, à la suite de l'achèvement substantiel de deux des trois contrats de construction CMPF restants visant des réseaux de transport léger sur rail et de la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, AtkinsRéalis a modifié sa présentation de l'information sectorielle, qui regroupe ses secteurs opérationnels Linxon, Projets CMPF et Capital en un seul secteur à présenter, soit « Tous les autres secteurs ». Les secteurs à présenter Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire demeurent inchangés. Ce changement a été apporté en conformité avec l'IFRS 8, et a donné lieu au retraitement des chiffres des périodes précédentes (se reporter à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 pour plus de détails).



Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des Normes IFRS de comptabilité.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le « Règlement 52-112 ») définit un « total des mesures sectorielles » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui est : i) un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, ii) n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, iii) est présentée dans les notes aux états financiers de l'entité et iv) n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité. Les produits, le RAII sectoriel ajusté et le carnet de commandes pour les Services d'ingénierie Régions sont un total des mesures sectorielles, tel que défini par le Règlement 52-112.

9.1 PERFORMANCE

Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, provenant des activités poursuivies), divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer les budgets d'exploitation annuels et les prévisions trimestrielles. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA (le cas échéant, des activités poursuivies) et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités, de coentreprises et d'entreprises associées (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur le RAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux normes IFRS, et sur les produits. La direction croit que cette mesure est utile puisqu'elle est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, et pour le calcul du ratio du RAIIA ajusté sur les produits.

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (le cas échéant, des activités poursuivies), ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts (reprise des coûts) de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités, de coentreprises et d'entreprises associées (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions) et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que l'ajustement lié à la perte à l'extinction d'une dette a été ajouté à la liste des ajustements, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026, entraînant le retraitement des chiffres comparatifs (se reporter aux notes 7 et 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025). La direction est d'avis que l'exclusion des pertes liées à l'extinction d'une dette améliore la comparabilité du rendement financier d'une période à l'autre en éliminant l'incidence des transactions de financement qui ne sont pas considérées comme représentatives des activités sous-jacentes de la Société. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et du résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le ratio des octrois sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions et des cessions pour la même période. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), lesquels sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025. Se reporter à la [section 9.4.3](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat (le cas échéant, des activités poursuivies) avant intérêts (également désignés comme étant les « charges financières nettes »), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes

des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de ces risques sous-jacents. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 6.4](#).

Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel qu'il est défini à la note 4 des états financiers annuels de 2025) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.4](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de certains secteurs de la Société, soit les secteurs Canada, RUI, EUAL, AMOA (qui composent, collectivement, Services d'ingénierie Régions) et Énergie nucléaire, et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour le calcul de ce ratio.

Les produits sectoriels nets sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour les secteurs Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour un rapprochement de cette mesure et des produits sectoriels.

9.2 LIQUIDITÉ

Le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir en trésorerie les créances clients et l'actif sur contrats des Services d'ingénierie Régions, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités des Services d'ingénierie Régions. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité des Services d'ingénierie Régions à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients des Services d'ingénierie Régions.

Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, dont sont soustraits l'acquisition d'immobilisations corporelles et les entrées d'immobilisations incorporelles ainsi que le paiement des obligations locatives. AtkinsRéalis est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Il convient de noter que les ajustements liés au règlement des accusations fédérales avec le service des poursuites pénales du Canada et les paiements effectués en vertu de l'Accord de Réparation avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales de la province de Québec ont été retirés de la liste des ajustements, puisqu'aucun ajustement s'y rapportant n'a été constaté pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent. Se reporter à la [section 6.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, le cas échéant, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité, le cas échéant, découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le fonds de roulement se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et **le ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 6.10](#).

9.3 AUTRE

La croissance (contraction) interne des produits (exprimée en dollars) est une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser la variation des produits d'une période à l'autre, en excluant l'incidence des acquisitions et des cessions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison des produits d'une période à l'autre sans tenir compte de ces éléments qui ne sont pas liés à la performance intrinsèque d'AtkinsRéalis sur une base « normalisée ». Ni la croissance (contraction) interne des produits ni le ratio de croissance (contraction) interne des produits n'ont de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 9.4.5](#) pour le calcul de la croissance (contraction) interne des produits et du **ratio de croissance (contraction) interne des produits**.

9.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux Normes IFRS de comptabilité, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

9.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026				2025 ⁽¹⁾			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			95,7 \$	0,59 \$			2 317,5 \$	13,32 \$
Coûts de restructuration et de transformation ⁽²⁾	21,2 \$	(5,3) \$	16,0 \$		34,0 \$	(3,2) \$	30,8 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28,7	(6,0)	22,7		26,6	(5,4)	21,2	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	13,8	(1,8)	12,1		7,2	—	7,2	
Perte liée à l'extinction d'une dette	16,6	(4,4)	12,2		1,5	(0,4)	1,1	
Gain sur cession d'une coentreprise	—	—	—		(2 569,9)	333,1	(2 236,8)	
Total des ajustements	80,3 \$	(17,4) \$	63,0 \$	0,39 \$	(2 500,7) \$	324,1 \$	(2 176,6) \$	(12,51) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			158,7 \$	0,97 \$			140,9 \$	0,81 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026				2025 ⁽¹⁾			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			188,5 \$	1,15 \$			2 386,6 \$	13,67 \$
Coûts de restructuration et de transformation ⁽²⁾	37,6 \$	(9,3) \$	28,4 \$		62,5 \$	(10,3) \$	52,2 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	57,2	(11,9)	45,3		46,1	(9,2)	36,9	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,2	(3,0)	16,2		10,9	—	10,9	
Perte liée à l'extinction d'une dette	16,6	(4,4)	12,2		1,5	(0,4)	1,1	
Gain sur cession d'une coentreprise	—	—	—		(2 569,9)	333,1	(2 236,8)	
Total des ajustements	130,6 \$	(28,6) \$	102,1 \$	0,62 \$	(2 449,0) \$	313,2 \$	(2 135,8) \$	(12,23) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis			290,6 \$	1,77 \$			250,9 \$	1,44 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée en incluant la perte liée à l'extinction d'une dette à la liste des ajustements (se reporter à la section 9.1).

⁽²⁾ Les coûts de restructuration et de transformation pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2026 excluent les coûts de restructuration et de transformation ainsi que l'incidence fiscale connexe attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle (deuxième trimestre et six premiers mois de 2025 : aucune incidence imputable à la participation ne donnant pas le contrôle).

9.4.2 RAIIA, RAIIA AJUSTÉ ET RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS CONSOLIDÉS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026	2025
Produits	2 985,3 \$	2 715,0 \$
Résultat net	103,9 \$	2 321,0 \$
Charges financières nettes	30,8	39,2
Charge d'impôts sur le résultat	41,4	351,6
RAII	176,1 \$	2 711,8 \$
Amortissements	78,1 \$	73,4 \$
RAIIA	254,2 \$	2 785,2 \$
Coûts de restructuration et de transformation	24,9 \$	34,0 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	13,8	7,2
Gain sur cession d'une coentreprise	—	(2 569,9)
RAIIA ajusté	292,9 \$	256,4 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (%)	9,8 %	9,4 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026	2025
Produits	5 983,1 \$	5 260,6 \$
Résultat net	203,7 \$	2 391,6 \$
Charges financières nettes	44,9	76,8
Charge d'impôts sur le résultat	82,5	364,9
RAII	331,0 \$	2 833,2 \$
Amortissements	155,0 \$	133,8 \$
RAIIA	486,1 \$	2 967,1 \$
Coûts de restructuration et de transformation	41,3 \$	62,5 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,2	10,9
Gain sur cession d'une coentreprise	—	(2 569,9)
RAIIA ajusté	546,6 \$	470,5 \$
Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (%)	9,1 %	8,9 %

9.4.3 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026					
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire
Carnet de commandes – au début de la période	7 726,4 \$	2 012,8 \$	1 964,7 \$	1 447,3 \$	13 151,1 \$	4 461,8 \$
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	273,4	803,8	556,1	518,2	2 151,5	417,4
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	412,6	716,4	529,0	286,9	1 944,9	668,0
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 587,2 \$	2 100,1 \$	1 991,8 \$	1 678,6 \$	13 357,7 \$	4 211,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (%)	66 %	112 %	105 %	181 %	111 %	62 %

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025					
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire
Carnet de commandes – au début de la période	7 955,3 \$	1 832,2 \$	1 674,0 \$	1 254,1 \$	12 715,6 \$	5 248,1 \$
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	376,6	772,1	301,2	371,9	1 821,7	963,9
Ajouter : carnet de commandes d'un regroupement d'entreprises pendant la période	—	—	316,3	—	316,3	—
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	366,1	667,0	512,1	308,2	1 853,4	563,8
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 965,8 \$	1 937,3 \$	1 779,4 \$	1 317,7 \$	13 000,2 \$	5 648,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (%)	103 %	116 %	59 %	121 %	98 %	171 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2026					
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire
Carnet de commandes – au début de la période	7 922,4 \$	2 019,0 \$	1 816,7 \$	1 492,2 \$	13 250,3 \$	5 010,0 \$
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	453,5	1 541,0	1 232,6	766,0	3 993,1	601,8
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	788,8	1 459,9	1 057,5	579,6	3 885,7	1 400,5
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 587,2 \$	2 100,1 \$	1 991,8 \$	1 678,6 \$	13 357,7 \$	4 211,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (%)	57 %	106 %	117 %	132 %	103 %	43 %

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025					
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire
Carnet de commandes – au début de la période	7 271,5 \$	1 748,0 \$	1 576,3 \$	1 268,8 \$	11 864,5 \$	3 202,7 \$
Ajouter : contrats octroyés pendant la période	1 386,1	1 514,9	831,0	674,7	4 406,6	3 542,2
Ajouter : carnet de commandes lié au regroupement d'entreprises survenu au cours de la période	—	—	316,3	—	316,3	—
Déduire : produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	691,8	1 325,5	944,3	625,7	3 587,2	1 096,7
Carnet de commandes – à la fin de la période	7 965,8 \$	1 937,3 \$	1 779,4 \$	1 317,7 \$	13 000,2 \$	5 648,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (%)	200 %	114 %	88 %	108 %	123 %	323 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

9.4.4 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2026								
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Tous les autres secteurs	Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	37,4 \$	86,4 \$	47,3 \$	20,4 \$	191,4 \$	77,0 \$	3,0 \$	(95,3) \$	176,1 \$
Amortissements	5,9	15,2	13,0	5,7	39,9	5,2	1,6	31,4	78,1
RAIIA sectoriel ajusté (RAIIA pour les données consolidées)	43,2 \$	101,6 \$	60,4 \$	26,1 \$	231,3 \$	82,2 \$	4,6 \$	(63,9) \$	254,2 \$

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2025								
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Tous les autres secteurs ⁽²⁾	Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	26,3 \$	78,0 \$	43,3 \$	23,5 \$	171,2 \$	63,7 \$	11,4 \$	2 465,4 \$	2 711,8 \$
Amortissements	6,2	14,1	10,9	7,1	38,3	5,4	1,3	28,3	73,4
RAIIA sectoriel ajusté (RAIIA pour les données consolidées)	32,5 \$	92,1 \$	54,3 \$	30,6 \$	209,4 \$	69,2 \$	12,8 \$	2 493,8 \$	2 785,2 \$

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	27,9 \$	36,8 \$
Coûts de restructuration et de transformation	24,9	34,0
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28,7	26,6
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	13,8	7,2
Gain sur cession d'une coentreprise	—	(2 569,9)
Activités du siège social et autres	95,3 \$	(2 465,4) \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	2026								
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Tous les autres secteurs	Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	59,8 \$	175,4 \$	81,7 \$	33,1 \$	350,0 \$	158,9 \$	7,0 \$	(184,9) \$	331,0 \$
Amortissements	11,8	30,9	25,3	11,3	79,3	10,6	3,3	61,8	155,0
RAIIA sectoriel ajusté (RAIIA pour les données consolidées)	71,6 \$	206,3 \$	107,0 \$	44,5 \$	429,4 \$	169,4 \$	10,3 \$	(123,0) \$	486,1 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	2025								
	Canada	RUI	EUAL	AMOA	Total Services d'ingénierie Régions	Énergie nucléaire	Tous les autres secteurs ⁽²⁾	Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	42,6 \$	153,1 \$	82,8 \$	43,5 \$	322,0 \$	126,4 \$	16,6 \$	2 368,2 \$	2 833,2 \$
Amortissements	12,2	27,6	18,5	13,0	71,3	10,8	2,8	49,0	133,8
RAIIA sectoriel ajusté (RAIIA pour les données consolidées)	54,8 \$	180,7 \$	101,3 \$	56,6 \$	393,3 \$	137,1 \$	19,4 \$	2 417,2 \$	2 967,1 \$

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

⁽²⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	67,1 \$	82,3 \$
Coûts de restructuration et de transformation	41,3	62,5
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	57,2	46,1
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,2	10,9
Gain sur cession d'une coentreprise	—	(2 569,9)
Activités du siège social et autres	184,9 \$	(2 368,2) \$

9.4.5 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2026	Produits de 2025	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie Régions						
Canada	412,6 \$	366,1 \$	46,5 \$	(0,2) \$	— \$	46,7 \$
RUI	721,1	670,3	50,9	7,7	—	43,1
EUAL	529,0	512,1	16,9	1,5	26,8	(11,5)
AMOA	287,5	309,4	(21,9)	0,1	16,1	(38,1)
Total Services d'ingénierie Régions	1 950,2	1 857,9	92,3	9,2	42,9	40,2
Énergie nucléaire	671,2	567,3	103,9	1,5	—	102,4
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	363,9	289,8	74,1	3,8	(13,5)	83,8
Total	2 985,3 \$	2 715,0 \$	270,3 \$	14,5 \$	29,4 \$	226,4 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2026	Produits de 2025	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Services d'ingénierie Régions						
Canada	412,6 \$	366,1 \$	12,7 %	— %	— %	12,7 %
RUI	721,1	670,3	7,6 %	1,2 %	— %	6,4 %
EUAL	529,0	512,1	3,3 %	0,3 %	5,2 %	(2,2) %
AMOA	287,5	309,4	(7,1) %	— %	5,2 %	(12,3) %
Total Services d'ingénierie Régions	1 950,2	1 857,9	5,0 %	0,5 %	2,3 %	2,2 %
Énergie nucléaire	671,2	567,3	18,3 %	0,3 %	— %	18,1 %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	363,9	289,8	25,6 %	1,3 %	(4,7) %	28,9 %
Total	2 985,3 \$	2 715,0 \$	10,0 %	0,5 %	1,1 %	8,3 %

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie Régions						
Canada	366,1 \$	372,4 \$	(6,3) \$	0,2 \$	(2,7) \$	(3,8) \$
RUI	670,3	603,0	67,3	39,6	—	27,7
EUAL	512,1	435,6	76,5	3,2	86,1	(12,8)
AMOA	309,4	335,7	(26,3)	3,6	—	(29,9)
Total Services d'ingénierie Régions	1 857,9	1 746,6	111,2	46,6	83,4	(18,8)
Énergie nucléaire	567,3	357,6	209,7	8,2	—	201,5
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	289,8	259,7	30,1	8,1	—	22,0
Total	2 715,0 \$	2 364,0 \$	351,0 \$	62,9 \$	83,4 \$	204,8 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Services d'ingénierie Régions						
Canada	366,1 \$	372,4 \$	(1,7) %	0,1 %	(0,7) %	(1,0) %
RUI	670,3	603,0	11,2 %	6,6 %	— %	4,6 %
EUAL	512,1	435,6	17,6 %	0,7 %	19,8 %	(2,9) %
AMOA	309,4	335,7	(7,8) %	1,1 %	— %	(8,9) %
Total Services d'ingénierie Régions	1 857,9	1 746,6	6,4 %	2,7 %	4,8 %	(1,1) %
Énergie nucléaire	567,3	357,6	58,6 %	2,3 %	— %	56,3 %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	289,8	259,7	11,6 %	3,1 %	— %	8,5 %
Total	2 715,0 \$	2 364,0 \$	14,8 %	2,7 %	3,5 %	8,7 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs de 2024 et de 2025 ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2026	Produits de 2025	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie Régions						
Canada	788,8 \$	691,8 \$	97,0 \$	(1,6) \$	— \$	98,6 \$
RUI	1 467,4	1 331,1	136,2	29,3	—	106,9
EUAL	1 057,5	944,2	113,2	(10,8)	135,7	(11,7)
AMOA	581,1	627,5	(46,3)	(10,2)	30,4	(66,5)
Total Services d'ingénierie Régions	3 894,8	3 594,7	300,1	6,7	166,1	127,3
Énergie nucléaire	1 407,8	1 105,6	302,2	3,2	—	299,1
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	680,5	560,4	120,2	6,9	(13,5)	126,8
Total	5 983,1 \$	5 260,6 \$	722,5 \$	16,7 \$	152,6 \$	553,2 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2026	Produits de 2025	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Services d'ingénierie Régions						
Canada	788,8 \$	691,8 \$	14,0 %	(0,2) %	— %	14,3 %
RUI	1 467,4	1 331,1	10,2 %	2,2 %	— %	8,0 %
EUAL	1 057,5	944,2	12,0 %	(1,1) %	14,4 %	(1,2) %
AMOA	581,1	627,5	(7,4) %	(1,6) %	4,9 %	(10,6) %
Total Services d'ingénierie Régions	3 894,8	3 594,7	8,3 %	0,2 %	4,6 %	3,5 %
Énergie nucléaire	1 407,8	1 105,6	27,3 %	0,3 %	— %	27,0 %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	680,5	560,4	21,4 %	1,2 %	(2,4) %	22,6 %
Total	5 983,1 \$	5 260,6 \$	13,7 %	0,3 %	2,9 %	10,5 %

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie Régions						
Canada	691,8 \$	743,3 \$	(51,5) \$	1,4 \$	4,4 \$	(57,2) \$
RUI	1 331,1	1 209,9	121,2	74,5	—	46,7
EUAL	944,2	851,3	92,9	23,4	86,1	(16,5)
AMOA	627,5	661,1	(33,7)	24,2	—	(57,8)
Total Services d'ingénierie Régions	3 594,7	3 465,7	129,0	123,4	90,4	(84,8)
Énergie nucléaire	1 105,6	656,2	449,4	18,4	—	431,0
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	560,4	506,4	54,0	16,5	—	37,5
Total	5 260,6 \$	4 628,3 \$	632,4 \$	158,2 \$	90,4 \$	383,7 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Produits de 2025	Produits de 2024	Variation (%)	Incidence du change (%)	Incidence des acquisitions et cessions (%)	Croissance (contraction) interne des produits (%)
Services d'ingénierie Régions						
Canada	691,8 \$	743,3 \$	(6,9) %	0,2 %	0,6 %	(7,7) %
RUI	1 331,1	1 209,9	10,0 %	6,2 %	— %	3,9 %
EUAL	944,2	851,3	10,9 %	2,7 %	10,1 %	(1,9) %
AMOA	627,5	661,1	(5,1) %	3,7 %	— %	(8,7) %
Total Services d'ingénierie Régions	3 594,7	3 465,7	3,7 %	3,6 %	2,6 %	(2,4) %
Énergie nucléaire	1 105,6	656,2	68,5 %	2,8 %	— %	65,7 %
Tous les autres secteurs ⁽¹⁾	560,4	506,4	10,7 %	3,3 %	— %	7,4 %
Total	5 260,6 \$	4 628,3 \$	13,7 %	3,4 %	2,0 %	8,3 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs de 2024 et de 2025 ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

9.4.6 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE RÉGIONS ET POUR LES SECTEURS CANADA, RUI, EUAL, AMOA ET ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Total des produits – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	1 950,2 \$	1 857,9 \$	3 894,8 \$	3 594,7 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie Régions ⁽¹⁾	544,0	523,4	1 093,3	1 018,6
Total des produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	1 406,2 \$	1 334,5 \$	2 801,4 \$	2 576,1 \$
Total du RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾	231,3 \$	209,4 \$	429,4 \$	393,3 \$
Total du ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie Régions⁽¹⁾ (%)	16,4 %	15,7 %	15,3 %	15,3 %

⁽¹⁾ Services d'ingénierie Régions comprend les secteurs Canada, RUI, EUAL et AMOA.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits – Canada	412,6 \$	366,1 \$	788,8 \$	691,8 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Canada	172,7	150,9	331,8	273,3
Produits sectoriels nets – Canada	239,9 \$	215,2 \$	457,0 \$	418,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Canada	43,2 \$	32,5 \$	71,6 \$	54,8 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Canada (%)	18,0 %	15,1 %	15,7 %	13,1 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits – RUI	721,1 \$	670,3 \$	1 467,4 \$	1 331,1 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – RUI	156,2	135,9	317,9	270,6
Produits sectoriels nets – RUI	564,9 \$	534,4 \$	1 149,4 \$	1 060,6 \$
RAIIA sectoriel ajusté – RUI	101,6 \$	92,1 \$	206,3 \$	180,7 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – RUI (%)	18,0 %	17,2 %	17,9 %	17,0 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits – EUAL	529,0 \$	512,1 \$	1 057,5 \$	944,2 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – EUAL	111,4	115,3	227,4	220,3
Produits sectoriels nets – EUAL	417,5 \$	396,8 \$	830,1 \$	723,9 \$
RAIIA sectoriel ajusté – EUAL	60,4 \$	54,3 \$	107,0 \$	101,3 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – EUAL (%)	14,5 %	13,7 %	12,9 %	14,0 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits – AMOA	287,5 \$	309,4 \$	581,1 \$	627,5 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – AMO A	103,7	121,3	216,2	254,4
Produits sectoriels nets – AMOA	183,8 \$	188,1 \$	364,9 \$	373,1 \$
RAIIA sectoriel ajusté – AMOA	26,1 \$	30,6 \$	44,5 \$	56,6 \$
Ratio du RIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – AMOA (%)	14,2 %	16,3 %	12,2 %	15,2 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits – Énergie nucléaire	671,2 \$	567,3 \$	1 407,8 \$	1 105,6 \$
Déduire : coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Énergie nucléaire	350,4	295,3	764,9	580,2
Produits sectoriels nets – Énergie nucléaire	320,8 \$	272,0 \$	642,9 \$	525,4 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Énergie nucléaire	82,2 \$	69,2 \$	169,4 \$	137,1 \$
Ratio du RIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Énergie nucléaire (%)	25,6 %	25,4 %	26,4 %	26,1 %

9.4.7 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2026	2025
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾	51,9 \$	(176,3) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis ⁽²⁾⁽³⁾	290,6 \$	250,9 \$
Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis⁽³⁾ (%)	17,8 %	(70,3) %

⁽¹⁾ Se reporter à la section 6.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

⁽²⁾ Se reporter à la section 9.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et le résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis.

⁽³⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (se reporter à la section 9.1).

10

Risques et incertitudes

Les risques, les incertitudes et les pratiques de gestion des risques de la Société décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2025 n'ont pas changé de façon importante au cours des six premiers mois de 2026, sauf indication contraire ci-dessous. Se reporter également à la note 15, Passifs éventuels, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

L'instabilité géopolitique s'est intensifiée durant le premier semestre de 2026, y compris la poursuite d'un conflit armé et l'escalade des tensions au Moyen-Orient. Si le conflit devait se poursuivre ou s'intensifier, cela pourrait entraîner une incertitude accrue quant aux conditions économiques mondiales, perturber des voies mondiales essentielles du commerce, de la logistique ou de l'énergie, et pourrait nuire aux processus d'appels d'offres et à l'octroi et à l'exécution des projets, entraîner une hausse des coûts d'exploitation, affecter la disponibilité de la chaîne d'approvisionnement et compromettre les délais ou la réalisation de certains projets au Moyen-Orient et dans d'autres régions.

Les lecteurs sont également invités à se reporter au facteur de risque décrit à la rubrique « Activités mondiales » du rapport de gestion annuel de 2025 de la Société, lequel demeure applicable.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis;
- l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 30 juin 2026, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

En 2025, la Société a acquis des participations à 100 % dans C2AE et ADG. Par conséquent, l'évaluation et la conclusion de la direction quant à la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne tiennent pas compte des contrôles, des politiques et des procédures de C2AE et d'ADG, comme le permet le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs dans les 365 jours suivant l'acquisition. La direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de C2AE et d'ADG, qui ont été acquises en 2025, et dont le total des produits, le total du résultat net et le total de l'actif représentent environ 0,8 %, 2,2 % et 1,2 %, respectivement, des produits consolidés et du résultat net consolidé pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 et du total de l'actif consolidé au 30 juin 2026 figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

12

Informations trimestrielles

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2026		2025				2024	
	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE
Produits	2 985,3	2 997,8	2 934,2	2 807,8	2 715,0	2 545,7	2 587,7	2 452,1
RAII	176,1	155,0	119,6	196,5	2 711,8	121,4	102,0	183,1
Charges financières nettes	30,8	14,1	11,2	22,1	39,2	37,5	40,7	40,8
Résultat avant impôts sur le résultat	145,3	140,8	108,4	174,4	2 672,6	83,9	61,3	142,3
Charge d'impôts sur le résultat	41,4	41,1	7,3	23,9	351,6	13,3	10,2	36,4
Résultat net	103,9	99,8	101,1	150,5	2 321,0	70,6	51,1	105,9
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires d'AtkinsRéalis	95,7	92,8	95,0	146,7	2 317,5	69,1	52,4	103,7
Participations ne donnant pas le contrôle	8,2	6,9	6,1	3,8	3,5	1,5	(1,3)	2,2
Résultat net	103,9	99,8	101,1	150,5	2 321,0	70,6	51,1	105,9
Résultat de base par action (\$)	0,59	0,56	0,57	0,88	13,37	0,40	0,30	0,59
Résultat dilué par action (\$)	0,59	0,56	0,57	0,88	13,32	0,39	0,30	0,59
Dividende déclaré par action (\$)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

Les résultats et les produits trimestriels de la Société sont, dans une certaine mesure, influencés par le caractère saisonnier des activités. Historiquement, ce sont les troisième et quatrième trimestres qui contribuent le plus aux produits et au RAIIA ajusté, tandis que le premier trimestre y contribue le moins. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de la Société sont également, dans une certaine mesure, soumis à des fluctuations saisonnières, le quatrième trimestre générant historiquement un montant plus élevé de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.